



COMITÉ DES USAGERS DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LAVAL

Volume 1 Numéro 2, 15 février 2019

L'Infolettre des usagers des services de santé de LAVAL

L'Infolettre est une initiative du Comité des usagers du Centre de santé et de services sociaux de Laval (CU CSSS Laval). L'Infolettre est publiée le 15 de chaque mois, sauf en juillet et août.

C'est quoi le Comité des usagers? L'article 209 de la [Loi sur les services de santé et les services sociaux](#) stipule que chaque établissement de santé doit mettre sur pied un comité pour les usagers de ses services. Le mandat du comité des usagers est d'être le gardien des droits des usagers. Ces comités, composés essentiellement d'usagers élus par les usagers de l'établissement, doivent veiller à ce que les usagers soient traités dans le respect de leur dignité et en reconnaissance de leurs droits et libertés.

Notre Infolettre vise à informer nos abonnés des activités menées par le Comité des usagers, des événements et conférences publiques organisées, de même qu'à fournir à nos lecteurs un aperçu de certains textes parus dans les médias.

L'Infolettre est acheminée à nos abonnés par courrier électronique. Faites suivre l'Infolettre à vos parents et amis de Laval, ils pourront **s'abonner** [en cliquant ici](#). De même, **si vous ne souhaitez plus recevoir l'Infolettre**, [en cliquant ici](#)

Toutes les publications de l'Infolettre sont accessible sur le site WEB du Comité des usagers du CSSS de Laval à l'adresse suivante: www.cucssslaval.ca/pages-fr/infolettre-126.

Pour en savoir plus sur le Comité des usagers, [cliquez ici](#).

En guise d'éditorial

Au coeur de l'actualité

Encore de malheureux problèmes se rapportant aux CHSLD

Les questions se rapportant aux CHSLD retiennent régulièrement l'attention. Mauvais traitements, absence de soins, pénuries de personnel, les problèmes sont nombreux alors que les solutions ne semblent pas si simples.

Ce sont là des questions préoccupantes, des questions souvent abordées lors des conférences publiques organisées par notre comité des usagers. Bien évidemment, ce type de préoccupation est revenu à plusieurs reprises dans nos discussions et le comité a posé des gestes pour connaître la situation existant dans les **CHSLD publics** dont les comités de résidents sont représentés au sein du comité des usagers du CSSS Laval, soit les CHSLD Idola St-Jean, La Pinière, Fernand-Laroque, Sainte-Dorothée et Rose-de-Lima. Des constats rassurants émergent de nos démarches: même si tout n'est pas parfait, les situations vécues par les personnes vivant dans les CHSLD publics de Laval n'ont rien à voir avec ce qui est trop souvent rapporté dans nos médias. Dans chacun des CHSLD publics il existe un comité de résidents qui veille à ce que les personnes hébergées soient adéquatement traitées, dans le respect de leurs droits et de leur dignité. Ils font un excellent travail et le Comité des usagers du CSSS Laval les en félicite.

Et du côté des CHSLD privés?

La situation semble être tout autre dans les CHSLD privés. Certains dossiers qui ont fait la manchette concernaient des CHSLD privés. Il semble bien que les situations varient considérablement selon les CHSLD. D'un côté, nous, du Comité des usagers, on peut témoigner de la qualité des soins et services dispensés dans certains CHSLD privés. Mais on doit aussi déplorer d'autres situations absolument déplorables alors que des personnes hébergées ne sont pas traitées avec le respect qui leur est dû.

À cet effet, le Comité des usagers a reçu une demande d'aide de la part de plusieurs familles dont un-une proche vivait dans un CHSLD privé de Laval. Le Comité des usagers a résolu de donner suite à la demande d'aide, et ce, même si, théoriquement, les CHSLD privés ne "relèvent" pas du Comité des usagers du CSSS Laval. **À la demande de ces familles, nous, du Comité des usagers, entendons assister et accompagner** (1) les familles dans leurs démarches pour faire en sorte que les droits de leurs proches soient respectés. C'est là un dossier dont nous reparlerons certainement au cours des mois qui viennent.

Michel Morel

1^{er} Vice-Président

Comité des usagers du CSSS de Laval

Responsable de l'Infolettre

(1) [Conformément à l'esprit de l'article 212 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.](#)

Récemment dans nos médias

La revue de presse porte sur la période du 8 janvier au 9 février 2019.

EN PRIMEUR

Nomination de monsieur Christian Gagné au poste de président-directeur général du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval

QUÉBEC, le 6 févr. 2019 /CNW Telbec/ -

La ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann, a annoncé aujourd'hui la nomination, par le gouvernement du Québec, de monsieur Christian Gagné à titre de président-directeur général du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval (CISSS). Monsieur Gagné entrera en fonction le 11 février 2019 et son mandat est d'une durée de trois ans.

Monsieur Gagné est détenteur d'un baccalauréat en sciences sociales avec une spécialisation en criminologie et une concentration en psychologie de l'Université d'Ottawa ainsi que d'une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique. Au fil de son parcours professionnel, il a acquis une solide expérience de plus de 25 années comme gestionnaire au sein du réseau de la santé et des services sociaux. Il occupe le poste de président-directeur général adjoint au Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière depuis 2015. Auparavant, il a également cumulé plusieurs expériences de gestion au Centre jeunesse de Lanaudière, à la Direction générale des services sociaux du ministère de la Santé et des Services sociaux, au Centre de santé et de services sociaux du Lac-des-Deux-Montagnes et à l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais.

Citation :

« Monsieur Gagné est reconnu comme étant un gestionnaire d'équipe, pour qui l'engagement, le respect, la rigueur, la transparence et la polyvalence sont des valeurs essentielles. Avec sa vision stratégique, sa grande expérience ainsi que son approche centrée sur la gestion clinico-administrative, nul doute qu'il saura relever avec brio ce défi qui l'attend au CISSS de Laval et ainsi contribuer à l'amélioration des soins et des services offerts aux usagers. Je lui souhaite le plus grand succès dans ses nouvelles fonctions. »

Danielle McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux

SOURCE: Cabinet de la ministre de la Santé et des Services Sociaux

Le Comité des usagers du CISSS de Laval est heureux de souhaiter la bienvenue à M. Gagné et de l'assurer de sa volonté de collaborer activement afin de maintenir et d'améliorer les soins et services dispensés par le réseau lavallois des services de santé et des services sociaux.

Aide à mourir: début d'un long combat pour changer les critères



Isabelle Paré, *Le Devoir*, 8 janvier 2019

Les maladies incurables ont amorcé lundi au palais de justice de Montréal ce qui s'annonce comme un très long combat pour faire reconnaître leur droit d'être aidés à mettre fin à leurs souffrances psychologiques et physiques. Pour lire l'article, [cliquez ici](#).

Urgences: «Nous vivons une réelle crise»

Marissa Groguhé, *La Presse*, 07 janvier 2019

Le taux d'occupation des urgences du Centre hospitalier régional de Lanaudière était de 148 % en soirée dimanche, et une vingtaine de patients étaient en attente de soin sur des civières depuis plus de 24 heures.

Heures supplémentaires obligatoires, quarts de travail interminables, manque de personnel et de temps pour prodiguer des soins... Des infirmières à bout de souffle décrivent leurs conditions de travail et le danger qui guette les patients, alors que les urgences débordent depuis plusieurs semaines partout au Québec, mais que rien n'a été fait pour faire face à cet achalandage pourtant prévisible. Pour lire l'article, [cliquez ici pour lire la suite](#).

Des «cliniques d'hiver» pour désengorger les urgences

Martin Croteau, *La Presse*, 8 janvier 2019

(QUÉBEC) Le gouvernement Legault s'active à mettre sur pied des « cliniques d'hiver » pour désengorger les urgences, a affirmé mardi la ministre de la Santé, Danielle McCann. Pour lire l'article, [cliquez ici pour lire la suite](#).

L'accès à la sédation aussi difficile que l'aide à mourir dans certaines régions

Isabelle Paré, Le Devoir, 10 janvier 2019

Comble de l'ironie, même si l'aide à mourir et la sédation palliative continue (SPC) sont maintenant deux soins de fin de vie permis et encadrés par la loi, dans plusieurs régions, certains patients doivent faire des pieds et des mains pour obtenir l'un ou l'autre de ces moyens pour alléger l'agonie précédant la mort. Et dans certains cas, ils ne peuvent obtenir aucun des deux. [Cliquez ici pour lire la suite](#)

PROCÈS SUR L'AIDE MÉDICALE À MOURIR

PLAIDOYER POUR UN OUTIL « DANS L'INTÉRÊT DES MALADES »

Caroline Touzin, La Presse, 10 janvier 2019

« Qui suis-je, moi, pour dire à un malade qui éprouve de grandes souffrances : continue à chercher un sens à ta vie ? »

Le Dr Alain Naud est – de son propre aveu – « probablement le visage le plus médiatisé de l'aide médicale à mourir (AMM) » au Québec.

Le médecin de famille de Québec voit l'AMM comme un « outil » pour soulager les grandes souffrances de ses patients, mais insiste sur le fait qu'il n'en fait en aucun temps « la promotion ». [Cliquez ici pour lire la suite](#).

Encore de mauvais soins à L'Éden

Ce CHSLD de Laval a déjà fait l'objet de plusieurs dénonciations au cours des dernières années.

Dominique Scali, Journal de Montréal, 14 janvier 2019

Trois familles à bout de nerfs à force de voir leurs mères dépérir veulent faire cesser les mauvais traitements dans un CHSLD de Laval qui ne semble pas s'être amélioré malgré les plaintes et reportages répétés sur des cas semblables. [Cliquez ici pour lire la suite](#)

AIDE MÉDICALE À MOURIR

LE CRITÈRE DE « MORT PRÉVISIBLE » DOIT RESTER, PLAIDE UN MÉDECIN

Ariane Lacoursière, La Presse, 15 janvier 2019

Les critères de « mort naturelle raisonnablement prévisible » et de « fin de vie » prévus dans les lois canadienne et québécoise sur l'aide médicale à mourir (AMM) sont essentiels afin de ne pas décourager encore plus de médecins de faire ce geste et de ne pas embourber un réseau déjà incapable de traiter adéquatement toutes les demandes. C'est ce qu'a soutenu le Dr Claude Rivard, hier, au procès civil intenté par deux patients québécois à qui on a refusé l'aide médicale à mourir parce qu'ils ne sont pas en fin de vie. [Cliquez ici pour lire l'article](#)

CHSLD et résidences privées pour aînés: la ministre Blais promet plus d'inspections

Généviève Lajoie, Journal de Montréal, 16 janvier 2019

Le gouvernement procédera d'abord à l'évaluation des 46 résidences privées, actuellement visitées aux 4 ans.

La ministre Marguerite Blais veut augmenter la cadence des inspections dans les CHSLD et les résidences privées pour aînés.

À l'heure actuelle, les CHSLD sont visités par un inspecteur tous les trois ans. Dans les résidences privées qui hébergent des personnes âgées, une vérification est faite

tous les quatre ans. [Cliquez ici pour lire l'article](#)

Vers une DPJ pour aînés?

TVA NOUVELLES, 16 janvier 2019 14:09

L'idée de créer un comité de défense des aînés refait surface, avec les cas de mauvais traitement qui ont fait la manchette ces derniers jours.

Se basant sur un modèle de fonctionnement semblable à celui de la Direction de la protection de la jeunesse, ce comité veillerait à assurer la sécurité des personnes du troisième âge en situation de vulnérabilité.

La ministre responsable des Aînés, Marguerite Blais, ne s'est pas montrée très favorable à l'idée, considérant qu'il y a des risques d'infantiliser les personnes âgées.

Mais pour une avocate spécialisée en droit de la santé, il s'agirait au contraire d'une avancée précieuse

IL FAUT ÉLARGIR L'AIDE MÉDICALE À MOURIR

Yves Boisvert, La Presse, 17 janvier 2019

Il se passe quelque chose d'assez remarquable au Québec au sujet de l'aide médicale à mourir.

Le sujet est réputé difficile, et pourtant une loi québécoise l'autorisant a été adoptée à l'unanimité. Ottawa a attendu un jugement de la Cour suprême, pour finalement adopter une loi plus restrictive.

Et voilà que dans un très rare mouvement, six ordres professionnels, dont ceux des médecins, des infirmières, des avocats et des notaires, demandent au gouvernement du Québec de contester la loi actuelle. [Cliquez ici pour lire l'article](#)

Pénurie persistante de préposés aux bénéficiaires



Isabelle Porter, Le Devoir, 18 janvier 2019

Les secteurs les plus touchés sont Québec et Montérégie-Ouest, où il manque respectivement 251 et 190 préposés.

Même s'il manque près d'un millier de préposés aux bénéficiaires (PAB) dans le réseau public et que les CHSLD se les arrachent, leurs conditions de travail commencent à peine à s'améliorer.

Le Devoir a demandé aux vingt-trois CIUSSS et CISSS du Québec de fournir le nombre de postes vacants chez eux. Treize d'entre eux ont répondu à l'appel et, dans plusieurs cas, la situation est critique. Les données compilées par *Le Devoir* indiquent qu'il manque au moins 927 préposés dans le réseau public. [Cliquez ici pour lire l'article](#)

DIRECTION DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

3000 ENFANTS EN ATTENTE D'ÉVALUATION

Katia Gagnon, La Presse, 18 janvier 2019

La liste des enfants en attente d'une évaluation de la part de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) dépasse les 3000 noms à l'échelle du Québec. Une situation sans précédent qui « soulève une grande inquiétude » pour le ministre délégué aux Services sociaux, Lionel Carmant. [Cliquez ici pour lire l'article](#)

SANDRA VEUT L'AIDE MÉDICALE À MOURIR (MAIS PAS TOUT DE SUITE)

Patrick Lagacé, La Presse, 18 janvier 2019

L'été dernier, Sandra Demontigny a eu le diagnostic qu'elle redoutait : elle est atteinte de la maladie d'Alzheimer.

Sandra a 39 ans. Vous avez bien lu, 39 ans.

[Cliquez ici pour lire l'article](#)

Personne ne veut être vulnérable

Josée Legault, Journal de Montréal, 18 janvier 2019

Personne ne veut être vulnérable. Personne ne choisit de l'être ou de le devenir. Sous toutes ses formes – financière, physique, intellectuelle ou toutes à la fois –, une grande vulnérabilité frappe pourtant de nombreux Québécois.

Ces jours-ci, comme c'est souvent le cas depuis des années, le sort des aînés fait les manchettes. Plus précisément, ceux vivant dans des CHSLD privés négligents. Maltraitance, malpropreté, nourriture infecte, etc. Pour la ministre responsable, Marguerite Blais, la négligence a assez duré. [Cliquez ici pour lire le texte](#)

ACCÈS À L'AIDE MÉDICALE À MOURIR

« JE ME BATS POUR MOURIR »

Caroline Touzin, La Presse, 19 janvier 2019

Atteinte d'une maladie qui entraîne des souffrances intolérables, Marie-Ève Couture doit se battre pour mourir dignement. Robert Goyer, lui, a dû se lancer dans une véritable course contre la montre pour obtenir une aide médicale à mourir avant de devenir inapte. Alors que l'accessibilité à l'aide médicale à mourir est débattue ces jours-ci devant les tribunaux, La Presse vous raconte leur histoire.

À 35 ans, Marie-Ève Couture ne sort plus du petit logement pour personnes handicapées où elle vit seule avec son petit chien Snow. Sauf pour se rendre à ses nombreux rendez-vous médicaux. [Cliquez ici pour lire le texte](#)

AIDE MÉDICALE À MOURIR

S'ASSURER D'EXÉCUTER DES VOLONTÉS, PAS DES PATIENTS

Ariane Krol, La Presse, 19 janvier 2019

Devrait-on permettre les demandes d'aide médicale à mourir anticipées, pour que les gens soient certains que leurs volontés seront respectées le moment venu ? Plusieurs le réclament, mais c'est plus délicat qu'il n'y paraît. [Cliquez ici pour lire le texte](#)

HEURES SUPPLÉMENTAIRES OBLIGATOIRES

LES GRIEFS EXPLOSENT CHEZ LES INFIRMIÈRES

Ariane Lacoursière, La Presse, 21 janvier 2019

Le principal syndicat représentant les infirmières et infirmières auxiliaires de la province a enregistré une hausse fulgurante de 128 % du nombre de griefs liés aux heures supplémentaires obligatoires en 2018, a appris La Presse.

Alors que la Fédération interprofessionnelle de la santé (FIQ) n'avait enregistré que 2 griefs sur ce sujet en 2015 et 486 en 2016, ce nombre est passé à 1981 en 2017 et a atteint 4526 en 2018. [Cliquez ici pour lire l'article](#)

"S'IL FAUT REVOIR LA CERTIFICATION, NOUS ALLONS LE FAIRE »

Ariane Lacoursière/Hugo Pilon-Larose, La Presse, 22 janvier 2019.

La ministre Marguerite Blais est « extrêmement préoccupée et bouleversée » par le décès de la mère de Gilles Duceppe, retrouvée morte de froid à l'extérieur d'une résidence privée pour personnes âgées.

Au lendemain du décès de la mère du politicien Gilles Duceppe, retrouvée morte d'hypothermie dimanche à l'extérieur de la résidence pour aînés qu'elle habitait à Montréal, des organismes de défense des aînés ont demandé que des mesures soient prises pour s'assurer qu'un tel événement ne se reproduise plus. [Cliquez ici pour lire l'article](#)

SOINS DE SANTÉ À DOMICILE

LA FACTURE REFROIDIT QUÉBEC

Tommy Chouinard, La Presse, 22 janvier 2019

La ministre de la Santé Danielle McCann a promis de « répondre à tous les besoins » en matière de soins à domicile. Mais devant les sommes demandées par les établissements de santé, son cabinet dit maintenant vouloir combler les besoins « le plus possible ».

Les établissements de santé disent avoir besoin d'au moins 64 millions supplémentaires d'ici au 31 mars et de 213 autres millions l'an prochain pour répondre aux besoins en soins à domicile.

Après avoir promis de « répondre à tous les besoins » en la matière, Québec nuance son discours à la lumière de ces données et s'engage à en « combler le plus possible ».

[Cliquez ici pour lire l'article](#)

RÉSIDENCE PRIVÉE POUR AÎNÉS

MORTE APRÈS UN APPEL D'URGENCE IGNORÉ

Ariane Lacoursière, La Presse, 23 janvier 2019

Au lendemain de la mort tragique de la mère de Gilles Duceppe, un nouveau cas mis au jour par La Presse soulève des questions sur l'efficacité du processus de certification des résidences privées pour aînés. Le fils d'une dame qui a perdu la vie après que son appel d'urgence a été ignoré par le personnel du complexe qu'elle habitait estime que la réglementation actuelle ne permet pas d'assurer la sécurité des personnes âgées. [Cliquez ici pour lire l'article](#)

CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL

LA JUSTICE FORCE L'EMBAUCHE DE SOIGNANTS DANS UN CHSLD

Philippe Teisceira-Lessard, La Presse, 28 janvier 2019

Dans une décision exceptionnelle, la justice québécoise vient de forcer le réseau de la santé à embaucher immédiatement des infirmières et des préposés dans un centre d'hébergement montréalais, citant les conditions de vie troublantes des résidents.

[Cliquez ici pour lire l'article](#)

RETOUR SUR TERRE

Paul Journet, La Presse, 28 janvier 2019

La santé est comme un boulet que se passent les gouvernements. Après leur élection, elle les ramène sur terre, plus vite et plus brutalement que prévu.

On en a eu la preuve dans les dernières semaines avec les aînés et les soins à domicile. Il y a eu des cas de maltraitance en CHSLD, de terribles drames (mort par hypothermie de la mère de Gilles Duceppe) et des compressions inopinées dans les services.

Pour les cas particuliers, on ne veut pas nourrir la dérive partisane qui rend la ministre de la Santé responsable de chaque cas. Cela incite à la microgestion et aux décisions impulsives qui visent avant tout à donner l'impression d'agir, que cela soit utile ou non.

Mais pour les grands engagements du gouvernement caquiste, par contre, la réalité rattrape le ministre. C'est le cas avec les soins à domicile.

[Cliquez ici pour Lire le texte complet](#)

Michel Cadotte témoigne à son procès pour le meurtre de son épouse atteinte d'Alzheimer

Améli Pineda, Le Devoir, 2 février 2019

Accusé du meurtre de son épouse atteinte d'Alzheimer, Michel Cadotte a raconté vendredi la détresse qui l'habitait en voyant les conditions variables du système de

santé qu'elle devait subir.

[Cliquez ici pour lire le texte complet](#)

DANS LE MÊME DOSSIER:

PROCÈS DE MICHEL CADOTTE

« JE NE VOULAIS PLUS QU'ELLE SOUFFRE »

Isabelle Ducas, La Presse, 5 février 2019

« Je ne sais pas ce qui s'est passé, après deux ou trois tentatives pour la redresser sur son oreiller, sans réussir, j'ai pris l'oreiller, je l'ai mis sur sa tête et j'ai attendu. Elle souffrait trop, je ne voulais plus qu'elle souffre. » [Cliquez ici pour lire le texte](#)

LE GUICHET D'ACCÈS SANS ACCÈS

Rina Elkouri, La Presse, 2 février 2019

Je vous parlais mercredi de Janie Bolduc, une jeune femme de Longueuil qui, à 39 semaines de grossesse, a perdu son amoureux, mort subitement. Après son accouchement, qui a eu lieu cinq jours après les funérailles, elle a demandé de l'aide à son CLSC. On lui a dit qu'il y avait six mois d'attente pour avoir un suivi en santé mentale. Comme elle n'était pas suicidaire, son cas n'était pas considéré comme prioritaire. Merci de patienter...

[Cliquez ici pour lire le texte complet](#)

PRÉVENTION DU SUICIDE

DES FAMILLES ENDEUILLÉES RÉCLAMENT DES ACTIONS « RAPIDES ET CONCRÈTES »

Caroline Touzin, La Presse, 4 février

Lorsqu'ils cherchaient de l'aide pour leur enfant malade, ils se sont sentis « muselés dans le système de santé ». Maintenant que leur fils ou leur fille s'est suicidé, ils refusent de se taire.

[Cliquez ici pour lire le texte](#)

Les CHSLD privés souhaitent avoir un meilleur financement

Héloïse Archambault, Journal de Montréal, 7 février 2019

Les montants attribués par résident varient entre 160 et 250 \$ par jour

Les CHSLD privés dénoncent la « problématique majeure » des écarts de financement qui nuisent aux soins offerts aux résidents, et exigent un montant minimal uniforme.

[Cliquez ici pour lire le texte](#)

Le gouvernement refuse de commenter les ratios élevés en CHSLD

Héloïse Archambault, Journal de Montréal, 7 février 2019

Deux ministres du gouvernement de la CAQ refusent de donner des explications quant aux ratios d'employés très élevés la nuit, dans les CHSLD.

La ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann, a refusé jeudi de commenter la situation mise au jour par *Le Journal* grâce à la loi d'accès à l'information.

La ministre Marguerite Blais, responsable des Aînés, a aussi décliné la demande d'entrevue.

[Le Journal révélait jeudi que des infirmières qui travaillent de nuit en CHSLD](#) ont souvent plus de 100 résidents à leur charge, parfois jusqu'à 169 patients.

Même si elles sont aidées par des préposés et des infirmières auxiliaires, ces professionnelles sont les seules à pouvoir évaluer les résidents.

Selon plusieurs employés et syndicats, cette situation est dangereuse pour les patients.

Présentement, il n'existe aucun ratio maximal imposé par le ministère de la Santé.

Plus d'employés

De son côté, le député libéral André Fortin a souligné jeudi que les projets pilotes « ratios », qui prévoient une hausse du nombre d'employés en CHSLD, doivent être déployés.

«On voit déjà que ç'a un impact positif, tant pour la qualité de vie du personnel que pour la qualité de vie des gens qui sont dans les CHSLD», a dit le porte-parole en matière de santé.

«La solution est là [...], on s'attend à ce que la ministre McCann [la] mette en place.»

AUCUN PHARMACIEN DANS LE TIERS DES CHSLD

Ariane Lacoursière, La Presse, 8 février 2019

Le tiers des CHSLD publics de la province n'ont aucun pharmacien sur place pour évaluer correctement la médication des résidents. Une situation qui inquiète l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (APES), qui rappelle que chaque résident de CHSLD consomme en moyenne 14 médicaments par jour.

« Il y a tellement d'incidents liés aux médicaments. Avoir une présence de pharmacien qui peut réviser l'ensemble de la médication est essentiel », affirme la directrice générale de l'APES, Linda Vaillant.

[Cliquez ici pour lire la suite du texte](#)

Marina Larue, directrice générale adjointe du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval, nous acheminait un courriel mentionnant: *Suite à l'article paru ce jour dans La Presse où l'on indique que le tiers des CHSLD publics n'ont pas de pharmaciens, je souhaite vous informer que 100% de nos centres d'hébergement peuvent compter sur des pharmaciens.*

On veut des analyses des contrats privés

Héloïse Archambault, Journal de Montréal, 9 février 2019

La ministre responsable des aînés déplore les écarts de financement des CHSLD privés, et exige une analyse complète des contrats.

« Je trouve inacceptable que pour la même qualité de soins et de services il y ait des écarts de cette nature-là au niveau des *per diem* », réagit la ministre Marguerite Blais, responsable des aînés à la Coalition avenir Québec (CAQ). [Cliquez ici pour lire le texte complet](#)

Le Comité des usagers du CSSS de Laval en action

Un sondage sur les services et les soins à domicile à Laval

Le Comité des usagers du CSSS de Laval travaille actuellement à la préparation d'un important sondage sur la satisfaction des usagers à l'égard des soins et services à domicile à Laval. Ce sondage sera réalisé par une firme de sondage professionnelle avec la collaboration du CISSS de Laval.

Nous reviendrons sur le sujet dès que les travaux auront été complétés.

Des bénévoles pour nourrir les résidents dans les CHSLD ?

Le 6 janvier dernier, les médias révélaient que dans certains CHSLD des bénévoles étaient amenés à nourrir les résidents, et cela pour pallier à l'insuffisance de personnel. Plusieurs intervenants ont exprimé leurs craintes devant ce type de d'intervention de la part des bénévoles. Ils allèguent les risques inhérents à ce type d'intervention. Contrairement aux préposés aux bénéficiaires, les bénévoles ne disposent pas de la formation nécessaire ce type d'action, ce qui constitue un risque

bien inutile.

Bien évidemment, le Comité des usagers estime que la présence de bénévoles est plus que souhaitable pour briser l'isolement des résidents, pour leur apporter un peu de chaleur et de bonne humeur. Dans plusieurs CHSLD de nombreux bénévoles sont présents auprès des résidents. À cet effet d'ailleurs, le Comité des usagers avait envisagé de mettre sur pied un projet en vue d'augmenter le nombre de bénévoles présents dans les CHSLD de Laval.

Mais le Comité des usagers s'oppose formellement à ce que les gestionnaires de CHSLD aient recours à des bénévoles pour pallier à l'insuffisance de préposé-es aux bénéficiaires pour desservir adéquatement les résidents d'un CHSLD. Le bénévolat ne doit pas devenir une forme de "cheap labor" utilisable pour pallier aux problèmes rencontrés dans la gestion des CHSLD.

Les représentants des CHSLD publics de Laval (membres du Comité des usagers du CISSS Laval) nous ont assuré que de telles pratiques n'existaient pas dans leurs établissements. Par ailleurs, le Comité des usagers a demandé au CISSS de Laval de préciser sa position sur cette question.

À titre de réponse, le CISSS de Laval nous a acheminé une lettre confirmant que cette pratique n'existe pas dans les CHSLD de Laval. C'est là une bonne nouvelle.

Des résidents de CHSLD privés de bain?

En août dernier, le fils d'une résidente du CHSLD Ste-Dorothée nous a acheminé un courriel nous informant qu'une directive émise par la gestionnaire du CHSLD mentionnait les dispositions à prendre « *pour la réorganisation des soins lorsqu'il y a impossibilité de combler les quarts* ». Le contenu de cette directive qui nous a été communiqué aborde différentes avenues :

- offrir du temps supplémentaire aux employés finissant leur quart de travail;
- « *de jour annuler le deuxième bain et mettre PAB des bains dans une section* »;
- « *évaluer la possibilité de ne pas donner le bain hebdomadaire en notant le nom du résident en liste pour le remettre à une journée de la semaine suivante* »;
- affecter équitablement entre les unités les gens en assignation temporaire;
- demander aux équipes de se concentrer sur les soins directs.

Le CU CISSS Laval considère que l'insuffisance de personnel (absences) durant les quarts de travail engendre des situations très déplorables qui affectent nettement la qualité de vie des résidents. Le fait d'envisager de ne pas donner le bain hebdomadaire et de le reporter à la semaine suivante, nous apparaît inacceptable.

Afin d'en savoir plus sur de telles situations, le CU CISSS Laval a adressé une demande d'information à l'une des gestionnaires du CISSS de Laval. Nous reviendrons sur le sujet lorsque nous aurons des informations.

Le CU CSSS Laval s'adresse à la ministre de la Santé

Constitués en vertu des articles 209 à 212 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (2006), les comités d'usagers ont pour mandat d'être les gardiens des droits des usagers décrits par la loi (aux articles 4 à 28, 34, 44, 53, 60 et 73). Composés essentiellement d'usagers élus par les usagers de l'établissement, ces comités doivent veiller à ce que les usagers soient traités dans le respect de leur dignité et en reconnaissance de leurs droits et libertés.

Dès 2006, un « *Cadre de référence sur l'exercice des fonctions à assumer par les membres des comités des usagers et des comités de résidents* » fut produit. Ce document précisait les fonctions que devaient assumer les comités d'usagers ainsi que les responsabilités incombant aux directions d'établissement dans leurs rapports avec les comités d'usagers.

Les réformes du réseau de la santé menées depuis 2006 ont considérablement modifié les rôles des différents acteurs du réseau. C'est sans doute ce qui a conduit à l'élaboration d'un autre document « *Cadre de référence relatif aux comités des usagers et aux comités de résidents* » au cours de l'année 2018. Mais ce document, qui n'a jamais fait l'objet d'une véritable consultation, va plus loin que d'adapter le cadre de référence aux nouvelles structures du réseau. Il vient limiter la portée et la nature des actions pouvant être entreprises par les comités d'usagers, ce qui réduirait de façon importante la capacité des comités d'usagers de promouvoir et de défendre les droits des usagers.

Le CU CSSS de Laval souhaite que soient clarifiés plusieurs des éléments de ce document. C'est la raison pour laquelle une lettre a été acheminée à la nouvelle ministre de la santé, Mme Danielle McCann.

**À ce jour nous n'avons reçu que de simples accusés de réception du bureau de la ministre.
Nous reviendrons prochainement à la charge auprès de la ministre concernant ce dossier.**

Prochains événements

Nos prochaines conférences publiques

12 mars 2019

**Les GMF et les cliniques privées :
ce que les usagers-ères doivent savoir
par Mme Roxanne Borgès Da Sylva, PhD**
Professeure, École de santé publique de
l'Université de Montréal

Axion 50 plus (Place des Aînés), 435 Boul. Labelle Sud, Laval
de 19 :00 à 21 :00, salle 101D

9 avril 2019

Démystifier les soins palliatifs

par Mme Éliisa Pucella, MD, Médecin de famille en soins palliatifs et
directrice médicale à la Maison des soins palliatifs de Laval
et **Marie-Lou Paquette**, B.Sc., infirmière clinicienne et
coordonnatrice des soins infirmiers à la
Maison des soins palliatifs de Laval
Axion 50 plus (Place des Aînés), 435 Boul. Labelle Sud, Laval
de 19 :00 à 21 :00, salle 101D

14 mai 2019

L'usure de compassion

par Mme Madeleine Fortier, auteure
Axion 50 plus (Place des Aînés), 435 Boul. Labelle Sud, Laval
de 19 :00 à 21 :00, salle 101D

12 juin 2019

L'Alzheimer et les maladies apparentées

par Mme Luce Hébert, conseillère au RPCU
Axion 50 plus (Place des Aînés), 435 Boul. Labelle Sud, Laval
de 19 :00 à 21 :00, salle 101D

Le Comité des usagers du CSSS de Laval, c'est qui? c'est quoi?

Le Comité des usagers du CSSS de Laval est actuellement constitué de 15 membres élus par les usagers du CSSS Laval. Ils se réunissent 9 fois/année. Un comité des officiers se réunit quant à lui 2 fois/mois.

Le CU CSSS Laval est actuellement formé des personnes suivantes :

M. Pierre Lynch, président
M. Michel Morel, 1er vice-président
M. Michel Roberge, 2e vice-président
M. Yves Debien, secrétaire-trésorier
Me Robert Fauteux, membre
Me Claude Rousseau, membre
M. André Hamel, membre
Mme Carmelle St-Germain, membre
Mme Lucie Fortin, membre
Mme Diane Chevalier, membre-intérim
Mme Lorraine Simard, membre
M. Jacques Fournier, membre
Mme Ginette Dagenais, membre
2 postes vacants

Triste nouvelle

C'est avec tristesse que nous vous informons que Me Robert Fauteux est décédé vendredi, le 8 février dernier, au Centre hospitalier Cité de la santé de Laval.

Robert était membre actif du Comité des usagers du CSSS de Laval depuis 2015. Il faisait aussi partie du Comité des usagers du Centre intégré de santé et des services sociaux de Laval.

Robert était un ardent défenseur des droits des usagers. Il nous manquera grandement.

Nous tenons à offrir nos plus sincères condoléances à ses proches et à ses amis.

Le Comité des usagers du CSSS de Laval.

Notre INFOLETTRE vous a plu? Vous souhaitez continuer de recevoir notre INFOLETTRE?

Dans le but de respecter la nouvelle loi canadienne sur l'élimination des pourriels sur les réseaux sociaux, nous vous demandons de bien vouloir confirmer votre consentement à recevoir nos communications courriel. Pour ce faire vous n'avez qu'à cliquer sur le lien suivant :

[Je consens à recevoir les communications courriel du Comité des usagers du CSSS de Laval](#)

Aidez-nous à informer les usagers!

L'Infolettre du CU CSSS de Laval vous apparaît utile? Faites-la suivre à vos parents et amis qui pourront s'abonner. C'est un service à leur rendre.

Le Comité des usagers du CSSS de Laval est là pour vous!

Pour nous rejoindre :

Tél. : 450-978-8609

Courriel : cucssslaval@outlook.com

232-800 boul. Chomedey, Tour A
Laval, (Québec), H7V 3Y4